

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2154

13 octobre 2010

#### **SOMMAIRE**

Agora Consulting103391	Patrimonia Properties10336
<b>AMM Finance Sicav103347</b>	Quilmes Industrial (QUINSA)10334
ARARE, société de gestion de patrimoine	Ribeauville Investments S.A
familial103382	Services de l'Entraide S.à r.l103359
Arbis103370	Shangri-La Hotels (Europe)103369
Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A.	Sippadmin S.à r.l10337
103353	SISL103369
BNP Paribas Flexi I	Six Card Solutions Luxembourg S.A 103370
BNP Paribas LDI SOLUTION103346	Sobrass Gestion103370
Calypso Fuchs Invest103350	Sobrass Gestion & Cie SCA10337
Clamart International S.A103350	Sobrass Participations10338
Cool Holding Ltd103367	Sobrass Participations10338
Costamar Finances Holding103351	Sobrass Participations10338
DH O Alpha S.à r.l	Société Financière Industrielle de Partici-
DH ProjectCo 3 S.à r.l103354	pation et de Services103383
Diaverum Holding S.à r.l103356	Société Luxembourgeoise de Brasserie . 103384
Ditalux103382	SOSTNT Luxembourg S.à r.l10338
Falm Investments Sàrl103371	Stargon10338
Fidecum SICAV103349	Stargon
Institut la Maison de la Beauté S.à r.l 103353	Stargon
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A 103384	Stargon
K.A.M. Holding S.A103353	Stargon
Land Breeze S.à r.l	The Keops Multi-Manager Fund103349
Legalux S.A103382	Thunder Holding S.A103352
Leudelange Fund, SICAV-SIF103347	UBS ETF103380
MetaCom Luxembourg S.A103352	UBS (Lux) Strategy Sicav103340
Niagara S.A103351	Varmdo S.à r.l
North Atlantic Patent & Investment Hold-	Vostine Finance S.à r.l
ing Société Anonyme103352	
Omas International S.A103385	



# BNP Paribas LDI SOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich. R.C.S. Luxembourg B 108.079.

#### The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held extraordinarily on Friday *October 29 <sup>th</sup>*, 2010 at 10 a.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
- 2. Approval of the accounts for the financial period closed as at 30 <sup>th</sup> June 2010 and the appropriation of the results from the financial period;
- 3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
- 4. Statutory appointments;
- 5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010135677/755/26.

# UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Strategy Sicav sind zur

#### **JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 2. November 2010 um 11.00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 20. August 2010 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 2. November 2010 mit folgender Tagesordnung:

### Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2010
- 3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
- 5. Satzungsgemässe Wahlen
- 6. Mandat des Abschlussprüfers
- 7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16.00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5)



Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010135678/755/35.

#### AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 3 septembre 2010 dans les locaux du notaire Me Paul Bettingen n'a pas pu délibérer valablement sur son ordre du jour, les conditions de quorum requis par l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, n'ayant pas été atteintes.

Par conséquent, les actionnaires de AMM FINANCE SICAV (la «Société») sont conviés à une

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 novembre 2010 à 14.30 heures (CET) dans les locaux du notaire Me Paul Bettingen, 71, rue du Golf, L-1638 Senningerberg à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 14B, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et changement subséquent des statuts.

Les nouveaux statuts sont disponibles au siège social de la Société lors des heures de bureau.

L'Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée.

Les procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société de Gestion, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à cette assemblée générale doivent remplir et retourner le formulaire de procuration au siège social de la Société de Gestion (fax: +352 26396002), deux jours ouvrables au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2010135679/755/25.

# Leudelange Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.537.

We hereby invite you to attend the

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held in the offices of HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA at 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, on 16 November 2010 at 10.00 a.m. to deliberate and vote on the following agenda because the extraordinary general meeting held on 6 October 2010 was without a quorum.

#### Agenda:

- 1. Amendment of Article 2 "Geschäftssitz" of the company's articles of incorporation
- 2. Amendment of Article 7 "Form der Aktien", second paragraph of the company's articles of incorporation
- 3. Amendment of Article 11 "Übertragung von Aktien", third paragraph of the company's articles of incorporation
- 4. Miscellaneous

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the extraordinary general meeting if his shares have been deposited up to Friday, 12 November 2010 at the latest at the registered office of the Company or at HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg and leaves them there until the end of the extraordinary annual general meeting. Each shareholder, who complies with the requirements, will be admitted to the annual general meeting.

Luxembourg, October 2010.

Board of Directors .

Référence de publication: 2010135683/755/22.



#### BNP Paribas Flexi I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich. R.C.S. Luxembourg B 117.580.

#### L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra extraordinairement le vendredi 29 octobre 2010 à 11.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners S.A., sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
- 2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
- 3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e)s à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e)s à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010135680/755/25.

# Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

The shareholders of Class A shares and Class B shares are herewith convened to attend on *October 22nd*, 2010 at 3pm at the premises of Elvinger, Hoss & Prussen 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg the

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matters:

# Agenda:

- 1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;
- 2. Appointment of the board of directors of the Company to act as its liquidators and establishment of the powers of the liquidators by (i) granting of all powers necessary for the conclusion of the liquidation and dissolution procedures, including, but not limited to the powers determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) and (ii) instructing the liquidator to proceed after payment of all debts and discharge of all obligations of the Company, to the distribution of the liquidation proceeds to the shareholders either by a payment in kind consisting in shares of the subsidiary of the Company, Quilmes International (Bermuda) Ltd. ("QIB"), a company organized and existing in accordance with the laws of Bermuda, or by a payment in cash as may be requested by the shareholders all in accordance with the procedures set out in the letter to shareholders dated October 4th, 20101;
- 3. Miscellaneous.

The resolutions on all items of the agenda may be validly passed, only if a quorum of at least 50% of the shares issued and outstanding is present and if the resolutions are approved by a majority of two thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy.

In order to be admitted to the Extraordinary General Meeting, every owner of registered shares must advise the Company within five (5) days before the meeting of his/her intention to attend the general meeting. In the event that he/ she votes by a proxy holder, the latter has to deposit his/her proxy at the registered office within the same period of time.

The notice for this meeting is given in accordance with article 18 of the articles of incorporation of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010129240/260/31.



# The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 82.749.

L'assemblée générale extraordinaire d'actionnaires qui a eu lieu le 4 octobre 2010 dans les locaux du notaire Me Paul Bettingen n'a pas pu délibérer valablement sur son ordre du jour, les conditions de quorum requis par l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées n'ayant pas été atteintes.

Par conséquent, les actionnaires de THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND (la «Société») sont conviés à une

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 novembre 2010 à 14.45 heures (CET) dans les locaux du notaire Me Paul Bettingen, 71, rue du Golf, L-1638 Senningerberg à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 14B, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et changement subséquent des articles 2 et 25 des statuts.

Les nouveaux statuts sont disponibles au siège social de la Société lors des heures de bureau.

L'Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée.

Les procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société de Gestion, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à cette assemblée générale doivent remplir et retourner le formulaire de procuration au siège social de la Société de Gestion (fax: +352 26396002), deux jours ouvrables au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2010135684/755/26.

### Fidecum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 139.445.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

#### AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am 22. Oktober 2010 um 11:00 Uhr in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

# Tagesordnung:

- 1. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung; Entsprechende Änderung des Artikels 22 der Gesellschaftssatzung: "Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts an einem in der Einladung angegebenen Ort an jedem dritten Montag im Dezember um 11:00 Uhr abgehalten.";
- 2. Änderung der Hinterlegungsfrist und -modalitäten des Liquidationserlöses; Entsprechende Änderung des Artikels 24 der Gesellschaftssatzung: "Etwaige Liquidationserlöse bzw. Abschlagszahlungen auf den Liquidationserlös, welche nicht innerhalb von 9 Monaten ab dem Tag der Beschlussfassung zur Auflösung an die Aktionäre verteilt werden konnten, werden bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.";
- 3. Anpassung der Berechnung des Anteilwertes auf die aktuelle Rechtslage nach Artikel 3 Absatz 2 der Großherzoglichen Verordnung vom 08. Februar 2008. Entsprechende Änderung des Artikels 11 Absatz I. Ziffer (8) Buchstabe (g) der Gesellschaftssatzung;
- 4. Änderung der der Abrechnungssystematik von vier Werktage in vier Luxemburger Bankarbeitstage in Artikel 7 und 8 der Gesellschaftersatzung;
- 5. Konkretisierung der begebenen Wertpapiere der SICAV die Eigenkapital verbriefen, von Anteile in Aktien;
- 6. Verschiedenes.

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien vertreten ist. Ein Beschluss wird ordnungsgemäß gefasst, sofern eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre für den Beschluss stimmt. Für den Fall, dass anlässlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung das oben genannte Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Gesellschafterversammlung an der gleichen Adresse einberufen, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen



Rechts, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktionäre getroffen.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 22. Oktober 2010 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Munsbach/Luxemburg, im Oktober 2010.

Fidecum SICAV

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010130945/2501/41.

#### Clamart International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Les actionnaires sont convoqués à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 octobre 2010 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
- 3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Reconduction de Madame Virginie DOHOGNE dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6. Reconduction de Madame Mounira MEZIADI comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 7. Reconduction de Monsieur Hugo FROMENT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010130942/29/25.

#### Calypso Fuchs Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.073.

Les actionnaires sont invités à assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 29 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010135681/755/20.



# Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 4 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
- 2. Changement de la dénomination de la société en «COSTAMAR FINANCES HOLDING SPF» et modification subséquente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts de la Société.
- 3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
- 4. Suppression des alinéas 4 à 7 de l'article 5 des statuts.
- 5. Ajout d'un alinéa qui suit à la fin de l'article 5 des statuts:
  «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.»
- 6. Adaptation de l'article 18 pour lui donner la teneur suivante: La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010135682/755/24.

# Ribeauville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

# STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *October 22, 2010* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

# Agenda:

- 1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
- 3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of august 10, 1915.
- 4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 5. Elections.
- 6. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010130956/534/18.

#### Niagara S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.955.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 septembre 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 octobre 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
 1915 sur les sociétés commerciales.



Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010127856/795/18.

# MetaCom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.538.

All Shareholders are hereby convened to attend the

## ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be extraordinarily held at the registered office in Luxembourg, on 22 October 2010 at 11.00 am with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor:
- 2. presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2005, 31 December 2006 and 31 December 2007, allocation of results;
- 3. resolution to be made with respect to article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies;
- 4. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
- 5. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010128598/1017/18.

# North Atlantic Patent & Investment Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 octobre 2010 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130955/1031/15.

### Thunder Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.162.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

# Ordre du jour:

- 1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (" SPF "),
- 2. Changement de la dénomination de la société en "THUNDER HOLDING S.A., SPF ",
- 3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
- 4. Ajout d'un nouvel 4ème alinéa à l'article 5 : " les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF " et suppression des alinéas 4 à 8 de l'article 5 relatifs au capital autorisé,
- 5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.



Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010129814/755/20.

# Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.094.

The shareholders are cordially requested to assist to the

# ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders which will be held in an extraordinary manner on the 22 of October 2010 at 16.00, at the registered office in Luxembourg 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, with the following agenda:

#### Agenda:

- a. Recording of the adjournment of the Annual General Meeting of the shareholders for the approval of the financial statements as of December 31st, 2009;
- b. Approval of the report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
- c. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss account;
- d. Approval of the Allocation of the results as of December 31st, 2009;
- e. Discharge to the Directors and Statutory Auditor;
- f. Statutory appointments;
- g. Transfer of the Registered Office;
- h. Miscellanous.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010129818/45/21.

# K.A.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

#### Ordre du jour:

- 1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"),
- 2. Changement de la dénomination de la société en "K.A.M. HOLDING S.A., SPF",
- 3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet,
- 4. Ajout d'un 4 <sup>ème</sup> alinéa à l'article 5: "les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF",
- 5. Adaptation de l'article 15 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130943/755/20.

# Institut la Maison de la Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 14, boulevard Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 104.477.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119125/9.

(100135239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.



# DH O Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. DH ProjectCo 3 S.à r.l.).

## Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 128.128.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of the month of August. Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

#### There appeared:

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.613, represented by Maître Toinon Hoss, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 <sup>th</sup> August 2010, which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder and holding all twelve thousand six hundred (12,600) Shares issued by DH ProjectCo 3 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 23 <sup>rd</sup> April 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2145 of 4 September 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time on 21 July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2216 of 11 September 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company and the entire issued share capital is represented so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1) Change of name of the Company into "DH O Alpha S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.
- 2) Recomposition of the board of managers by terminating the mandate of Mr Gerard Becquer with immediate effect and appointment of Mr Laurent Belik with immediate effect for an undetermined period.

Thereafter the following resolutions were passed:

#### First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "DH O Alpha S.àr.I." and to consequentially amend article 1 of the articles of incorporation as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH O Alpha S.àr.l." (the "Company") formed and exists among the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

#### Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to re-compose the board of managers by terminating the mandate of Mr Gerard Becquer as manager of the Company with immediate effect and to appoint Mr Laurent Belik, company director, residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 2 September 1974 in Ixelles (Belgium) with immediate effect for an undetermined period (subject to the provisions of the articles of incorporation) so that the board of managers is henceforth composed as follows:

- Graeme Stening,
- Cedric B. Stebel, and
- Laurent Belik.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613, représentée par Maître Toinon Hoss, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 août 2010, qui sera enregistrée avec le présent acte, l'associé unique détenant toutes les douze mille six cents (12.600) Parts Sociales émises par DH ProjectCo 3 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 23 avril 2007 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2145 du 4 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 juillet 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2216 du 11 septembre 2008.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire de constater ce qui suit:

- (A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
- 1) Modification de la dénomination de la Société en «DH O Alpha S.à r.l.» et modification conséquente de l'article 1 er des statuts de la Société.
- 2) Recomposition du conseil de gérance en mettant fin au mandat de M. Gérard Becquer avec effet immédiat et en nommant M. Laurent Belik avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

#### Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier la dénomination de la Société en «DH O Alpha S.à r.l.» et de modifier l'article 1 <sup>er</sup> des statuts de la Société en conséquence comme suit:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DH O Alpha S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

# Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de recomposer le conseil de gérance en mettant fin au mandat de M. Gérard Becquer avec effet immédiat et en nommant M. Laurent Belik, administrateur de sociétés, demeurant au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 2 septembre 1974 à Ixelles (Belgique), avec effet immédiat pour une durée indéterminée (sous réserve des dispositions des statuts) de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Graeme Stening
- Cédric B. Stebel et
- Laurent Belik.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Après lecture des présentes, la comparante a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2010. Relation: LAC/2010/38108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2010.

Référence de publication: 2010117824/110.

(100134450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2010.

# Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### Capital social: EUR 38.848.167,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

In the year two thousand and ten on the twelfth of August at 4.30 p.m.,

before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Diaverum S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty three millions euro (EUR 43,000,000.-) with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-129921 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr. Hubert JANSSEN, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Diaverum Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven euro (EUR 2,848,167.-), with registered office at with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 3 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1568 of 26 July 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-128894 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 2 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2794 of 19 November 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty six millions euro (EUR 36,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven euro (EUR 2,848,167.-) to thirty eight millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven euro (EUR 38,848,167.-).
- 2 To issue thirty six millions (36,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by Diaverum S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

# First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty six millions euro (EUR 36,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven euro (EUR 2,848,167.) to thirty eight millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven euro (EUR 38,848,167.-).

# Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirty six millions (36,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.



# Subscription - Payment

Thereupon appeared Diaverum S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty three millions euro (EUR 43,000,000.-) with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-129921 (the "Subscriber"), represented by Mrs. Rachel Uhl, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for thirty six millions (36,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of thirty six millions euro (EUR 36,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the six millions (36,000,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty eight millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven euro (EUR 38,848,167.-) divided into thirty eight millions eight hundred forty eight thousand one hundred and sixty seven (38,848,167) ordinary shares."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze août,

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, à 16.30 heures.

#### A comparu:

Diaverum S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avecun capital social de quarante trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B-129921 (l' «Associé»),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Diaverum Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept euros (EUR 2.848.167,-), dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 May 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1568 du 26 juillet 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B-128894 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2794, en date du 19 novembre 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:



#### Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-six millions d'euros (EUR 36.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept euros (EUR 2.848.167,-) à trente-huit millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept euros (EUR 38.848.167,-).
- 2 Émission de trente-six millions (36.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
  - 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et libération intégrale en espèces.
  - 4 Modification de l'alinéa 1 er de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers.
  - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-six millions d'euros (EUR 36.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept euros (EUR 2.848.167,-) à trente-huit millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept euros (EUR 38.848.167,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trente-six millions (36.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Diaverum S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de quarante trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B-129921 (le «Souscripteur»), représentée par Madame Rachel Uhl en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire trente-six millions (36.000.000,-) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trente-six millions d'euros (EUR 36.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente-six millions (36.000.000,-) de parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

# Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente-huit millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept euros (EUR 38.848.167,-) divisé en trente-huit millions huit cents quarante huit mille cent soixante sept (38.848.167,-) parts sociales ordinaires"

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 août 2010. Relation: LAC/2010/36491. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.



Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010117389/152.

(100133801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Services de l'Entraide S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 14, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 155.151.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu:

L'association sans but lucrative COMITE NATIONAL DE DEFENSE SOCIALE, avec siège social L-7351 Helmdange, 7, rue de l'Alzette, (ci-après «CNDS asbl»),

Ici représentée par Monsieur Frank WIES, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

# Titre I er . Forme - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle. Elle est régie par la loi du 10 août 1915, complétée par les lois ultérieures et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet la promotion dans le marché du travail des personnes défavorisées. La société offre à des personnes éloignées du marché du travail une structure de réinsertion sociale et professionnelle ayant comme objectif l'intégration sur le marché du travail.

La société propose une aide à l'emploi dans différents domaines, notamment l'environnement, l'entretien des espaces verts, le jardinage, la sous-traitance, la cuisine, l'entretien des locaux (liste non exhaustive)

En outre la société pourra exercer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est composée d'un associé unique «CNDS asbl».
- Art. 4. La dénomination sociale de la société est «SERVICES DE L'ENTRAIDE S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est situé à Troisvierges.

Il peut être transféré dans toute autre localité en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. La durée de la société est illimitée

# Titre II. Capital social - Apports - Parts sociales

- **Art. 7.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par cent vingt cinq parts (125) de 100,- EUR (cent euros) chacune.
  - Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 9.** Tant que la société ne comportera qu'un associé unique, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

**Art. 10.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

# Titre III. Exercice social - Inventaires - Répartition des bénéfices

- Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 13. Il sera délivré à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.



L'associé ou son mandataire muni d'une procuration pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

**Art. 14.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net.

Le solde bénéficiaire sera à la disposition de l'associé unique qui décidera de son affectation ou de sa répartition.

#### Titre IV. Gérance

- **Art. 15.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique ou selon les cas les associés. Le gérant peut être un associé ou toute autre personne.
- Art. 16. L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

L'associé unique ou les associés pourront à tout moment décider de la révocation du gérant non seulement pour causes légitimes, mais encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé moyennant l'observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, d'un délai de préavis qui est soit fixé par le contrat d'engagement, soit et à défaut de deux mois.

Art. 17. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et peut faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

S'il y a plusieurs gérants la société est valablement engagée envers le tiers par la signature conjointe de deux gérants.

- **Art. 18.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société. Ils agissent en simple mandataire.
- **Art. 19.** Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelques motifs que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société. Les héritiers ou ayants cause des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les papiers et registres de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### Titre V. Décisions

- Art. 20. L'associé unique exerce tous les pouvoirs normalement dévolus à l'assemblée des associés.
- **Art. 21.** Les décisions de l'associé unique prises dans les domaines normalement attribués à l'assemblée des associés sont inscrites par procès verbal ou établies par écrit.
- **Art. 22.** Les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette obligation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

# Titre VI. Dissolution, liquidation

- Art. 23. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 24.** En cas de perte de la moitié du capital social, la gérance consultera l'associé unique, sur la question si il y lieu ou pas de continuer la société ou de prononcer sa dissolution ou l'associé unique prendra la décision de sa propre initiative de dissoudre la société.
- **Art. 25.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 26.** A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé ou à défaut d'une telle délibération par le ou les gérants en fonction.

## Dispositions générales

**Art. 27.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les 125 (cent vingt-cinq) parts ont été souscrites par l'associé unique «CNDS asbl».

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèce de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve des à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à EUR 1.200,-.



#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur André HALER, demeurant à L-9147 Erpeldange, 4, rue de l'Indépendance, né à Echternach, le 10 octobre 1964.

2. Le siège social est fixé à L-9911 Troisvierges, 14, rue in den Allern.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37117. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117572/118.

(100133466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Land Breeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.506.

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Land Breeze II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office set at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 148.836;

here represented by Mrs. Esbelta DE FREITAS, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated August 13, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Land Breeze II S.à r.l. (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of Land Breeze S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office set at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 148.506, incorporated by a deed enacted on September 22, 2009, by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2084 on October 22, 2009, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 29, 2009 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, number 2366 on December 3, 2009, also amended by a deed enacted on November 18, 2009 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, number 2533 on December 29, 2009, amended by a deed enacted on December 31, 2009 by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, number 547 on March 13, 2010, amended by a deed enacted on March 10, 2010 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, number 547 on March 13, 2010, amended by a deed enacted on March 10, 2010 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, number 547 on March 13, 2010, amended by a deed enacted on March 10, 2010 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, number 547 on March 13, 2010, amended by a deed enacted on March 10, 2010 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the s

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital of the Company by a total amount of USD 4,420,986.- (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars) so as to bring from its present amount of USD 77,110,711.-(seventy-seven million one hundred ten thousand seven hundred eleven US Dollars), to the amount of USD 81,531,697.- (eighty-one million five hundred thirty-one thousand six hundred ninety-seven US Dollars) represented by the existing ordinary units and by the issuance of 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) ordinary units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to a payment in kind of an amount of USD 4,420,986.42 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars and forty-two cents);
  - 2.- Subscription of all the additional newly issued units by the Sole Unitholder and payment by a contribution in kind;
- 3.- Amendment to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the aforementioned corporate capital increase; and
  - 4.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

#### First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 4,420,986.- (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 77,110,711.- (seventy-seven million one hundred ten thousand seven hundred eleven US Dollars) to the amount of USD 81,531,697.- (eighty-one million five hundred thirty-one thousand six hundred ninety-seven US Dollars) by the issue of 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) ordinary units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 4,420,986.42 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars and forty-two cents), the whole amount to be fully paid up through the contribution in kind.

#### Second resolution:

#### Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mrs. Esbelta DE FREITAS, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eightysix) ordinary units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 4,420,986.42 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars and forty-two cents) by the contribution in kind.

#### Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of the claim held by the Sole Unitholder, for a total amount of USD 4,420,986.42 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars forty-two cents) (hereafter referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the total amount of USD 4,420,986.42 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars forty-two cents) on the basis of a valuation report issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Report").

#### Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the valuation report issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim and its ownership.

# Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Claim can be contributed to the Company;
- there exist no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the contribution of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party; and
- the Claim currently consists of USD 4,420,986.42 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eightysix US Dollars forty-two cents).

### Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Mrs. Esbelta DE FREITAS, duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers having approved the valuation described above.



In consideration for this contribution, the Company will issue 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and the Company will issue 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) fully paid-up ordinary units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

#### Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation which can be read as follows:

"5.1. The Corporation's corporate capital is set at USD 81,531,697. (eighty-one million five hundred thirty-one thousand six hundred ninety-seven US Dollars) represented by 81,531,697 (eighty-one million five hundred thirty-one thousand six hundred ninety-seven) ordinary units in registered form with a par value of USD 1.- (one US dollar) each."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 2,900.- (two thousand nine hundred euro).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the increase of the capital of USD 4,420,986.- (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars) is evaluated at EUR 3.452.758,37 (three million four hundred fifty-two thousand seven hundred fifty-eight euro thirty-seven cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

# A comparu:

Land Breeze II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.836,

ici représentée par Mme Esbelta DE FREITAS, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 13 août 2010.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Land Breeze II S.à r.l. (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associée de Land Breeze S.àr.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.506, constituée suivant un acte du 22 septembre 2009, par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2084 du 22 octobre 2009, ces statuts ont été modifiés par un acte du 29 octobre 2009 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, numéro 2366 du 3 décembre 2009, ces statuts ont été modifiés par un acte du 18 novembre 2009 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, numéro 2533 du 29 décembre 2009, ces statuts ont été modifiés par un acte du 31 décembre 2009 par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, numéro 547 du 13 mars 2010, et ces statuts ont été modifiés par un acte du 10 mars 2010 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au dit Mémorial C, numéro 846 du 29 avril 2010.



#### Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant totalde USD 4.420.986.- (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 77.110.711.- (soixante-dix-sept millions cent dix mille sept cent onze dollars américains), à un montant de USD 81.531.697.- (quatre-vingt-un millions cinq cent trente-un mille six cent quatre-vingt dix-sept dollars américains) représenté par les parts sociales ordinaires existantes et par l'émission de 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt six) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 4.420.986,42 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante deux cents);
- 2.- Souscription et libération de toutes les parts supplémentaires nouvellement émises par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une créance;
  - 3.- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social susmentionnée;
  - 4 Divers

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 4.420.986.- (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 77.110.711.- (soixante-dix-sept millions cent dix mille sept cent onze dollars américains), à un montant de USD 81.531.697.- (quatre-vingt-un millions cinq cent trente-un mille six cent quatre-vingt dix-sept dollars américains), par l'émission de 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, à souscrire en contrepartie du paiement d'un montant de USD 4.420.986,42 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante deux cents), le tout à être entièrement libéré par un apport en nature.

# Deuxième résolution: Intervention de l'apporteur Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Mme Esbelta DE FREITAS, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune et de les libérer à hauteur d'un montant de USD 4.420.986,42 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante-deux cents) par l'apport en nature.

# Description de l'apport:

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété d'une créance détenue par l'Associé Unique, pour un montant total de USD 4.420.986,42 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante-deux cents) (ci-après dénommée comme «la Créance»), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 4.420.986,42 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante-deux cents) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée «le Rapport d'Evaluation»).

# Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance ont été données au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et de l'existence de la Créance, et sa propriété.

#### Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander le transfert de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et une convention de cession est déjà signée, preuve en a été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers; et
- la Créance consiste aujourd'hui à USD 4.420.986,42 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingtsix dollars américains et quarante-deux cents).

#### Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Mme Esbelta DE FREITAS, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, présentant des extraits du procès-verbal du conseil de gérance de celle-ci approuvant l'évaluation décrite ci-dessus.



En contrepartie de cet apport, la Société émettra 4.420.986 (quatre million quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors ladite souscription et libération et émet et alloue 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires entièrement payées, d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, à l'Associé Unique.

#### Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui peut être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 81.531.697.- (quatre-vingt-un millions cinq cent trente et un mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains) représenté par 81.531.697.- (quatre-vingt-un millions cinq cent trente et un mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires sous forme nominatives ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune.»

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital ont été estimés à environ EUR 2.900,- (deux mille neuf cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de l'augmentation du capital de USD 4.420.986.- (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains) est évalué à la somme de EUR 3.452.758,37 (trois millions quatre cent cinquante-deux mille sept cent cinquante-huit euros trente-sept cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la réunion s'achève.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé, avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 août 2010. REM/2010/1123. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117485/227.

(100133693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

### Patrimonia Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8019 Strassen, 60, rue du Bois. R.C.S. Luxembourg B 155.172.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Schank, retraité, né à Soleuvre, le 5 mai 1946, demeurant 60 rue du Bois à L-8019 Strassen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

# Titre I er - Dénomination - Siège - Objet - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de «Patrimonia Properties» qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la cession, l'échange, l'administration, la gestion, le développement, la mise en valeur et la location d'immeubles et de tous droits immobiliers pour son propre compte. La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires. D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.
  - Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

### Titre II. - Capital - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

#### Titre III. - Cession de parts

**Art. 6.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'article 1690 du code civil.

#### Titre IV. - Gérance

- Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés. A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.
- Art. 8. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

# Titre V. - Assemblées

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 <sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### Titre VI. - Exercice social - Inventaire - Répartition

- **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exception-nellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille onze.
- **Art. 11.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.
  - Art. 12. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 13.** Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

# Titre VII. - Dissolution - Liquidation

- Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé, gérant ou non-gérant.
- **Art. 15.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société. Ils doivent pour l'exercice de leur droits se rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associé(s) qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.



#### Titre VIII. - Divers

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et à celles de la loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois ayant pour objet d'instituer la société à responsabilité limitée.

#### Souscription - Libération

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

# Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille cinq cents euros (1.500,- EUR) environ.

#### Résolutions de l'Associé unique

A la suite de la constitution de la société, l'associé représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Est désigné comme gérant de la société, pour une durée indéterminée:
- 2. La société à responsabilité limitée «Conjecture», RCS Luxembourg B135899, ayant son siège social au 60, rue du Bois, L-8019 Strassen.

Conformément à l'article sept des statuts, le ou les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à l'adresse 60, rue du Bois, L-8019 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. SCHANK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 août 2010. Relation: lac/2010/37515. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010117525/102.

(100133923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

# Cool Holding Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 152.495.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of August.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held a meeting (the Meeting) of the shareholders of COOL HOLDING Ltd., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152495 (the Company).

The Company incorporated and organized under the laws of Israel, having its registered office at Tel Aviv 65258, Israel, 33 Yavetz St, but with its effective place of management and control in Luxembourg.

Whereas in accordance with article 159 of the Luxembourg company law dated 10 August 1915 as amended, the Company is to be considered as a Luxembourg company as its effective place of management and control is located in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg since its incorporation on April 26, 2009, having been enacted by a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on April 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 20, 2010 under number 1060. Since the incorporation of the Company, the articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

# THERE APPEARED:

ALTICE VII S.à r.I., a Luxembourg company having its registered office at 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, being registered with the Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 143725,

here represented by Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy, initialed ne varietur by the representative of the appearing and the notary, remained attached to the deed of the undersigned notary on April 2  $^{\rm nd}$ , 2010 and was filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is as follows:

- 1. Addition of a Transitional measure "Exceptionally, the first financial year shall begin on April 26 <sup>th</sup> , 2009 and end on 31 December 2009.";
  - 2. Amend the wording of article 7.1. Financial Year of the articles of incorporation
  - 3. Miscellaneous.

The following corrective resolutions are hence taken:

#### First resolution

The Meeting acknowledged that a material error occurred, and resolved that:

"Exceptionally, the first financial year shall begin on April 26, 2009 and end on December 31, 2009."

#### Second resolution

The Meeting resolved to rectify the wording of article 7.1 Financial Year as follows:

" **Art. 7.1. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year."

#### Third resolution

For the purposes the Companies and Trade Register of Luxembourg the sole shareholder declares that the present deed rectifies the deposit number 100053697 of April 20, 2010.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée (l'Assemblée) des associés de COOL HOLDING Ltd., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152495 (la Société).

La Société existant et soumise au droit israélien, ayant son siège social à Tel Aviv 65258, Israel, 33 Yavetz St, mais son lieu de gestion et de contrôle effectif au Luxembourg.

Attendu que conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société doit être considérée comme une société luxembourgeoise puisque son lieu de gestion et de contrôle effectif est situé au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, depuis sa constitution en date du 26 avril 2009, ce qui a été formalisée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, le 2 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 mai 2010, numéro 1060.

Depuis que la Société a été constituée, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

# A COMPARU:

ALTICE VII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 143725, ici représentée par Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration est restée annexée au prédit acte du notaire instrumentant du 2 avril 2010 et soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Ajout d'une Mesure transitoire "Exceptionnellement, le premier exercice social débute le 26 avril 2009 et s'achève le 31 décembre 2009."
  - 2.- Modification de la formulation de l'article 7.1 Année Sociale



#### 3.- Divers.

Les résolutions rectificatives suivantes doivent être prises:

#### Première résolution

L'assemblée a reconnu qu'une erreur matérielle s'est produite et a décidé que:

"Exceptionnellement, le premier exercice social débute le 26 avril 2009 et s'achève le 31 décembre 2009."

#### Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la formulation de l'article 7.1. Exercice Social pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 7.1. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année."

#### Troisième résolution

Pour les besoins du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'associé unique déclare que le présent acte rectifie le dépôt numéro 100053697 du 20 avril 2010.

#### Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte rectificatif sont estimés à environ cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Aurélien LATOUCHE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2010. Relation GRE/2010/2881. Reçu douze euros 12,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010118481/103.

(100134683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

#### Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59494 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117574/10.

(100133565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

# SISL, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.407.

L'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2010 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Christophe PIATTE, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 31/08/10.

Pour: SISL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010117575/16.

(100133972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.



#### Arbis, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2010

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé

- 2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 août 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118443/28.

(100134748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

#### Six Card Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

L'associé unique de la Société a, en date du 25 août 2010, accepté la démission de Madame Ursula LAROCHE ENDER, Hardturmstrasse 201, CH – 8021 Zurich, de son mandat d'administrateur.

L'associé procédera au remplacement de Mme LAROCHE ENDER sous peu.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010117576/12.

(100133411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

# Sobrass Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.255.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Gérant

Référence de publication: 2010117577/11.

(100133668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.



# Sobrass Gestion & Cie SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le commandité SOBRASS Gestion s.à r.l.

Georges M. LENTZ jr.

Référence de publication: 2010117578/11.

(100133669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

# Falm Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.719.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 10 novembre 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- \* Falm Investments SARL
- \* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.719
- \* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
  - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 30 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010117680/20.

(100132773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

# Vostine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.213.

# **STATUTES**

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth August.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Vostine Holdings Limited, having its registered office at Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Companies register of the Virgin Islands under number 1588754,

here represented by Ms Rachel HAFEDH, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Bermuda on 17 th August 2010.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to establish as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 <sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").



#### Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
  - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
  - Art. 4. The Company will have the name "Vostine Finance S.à r.l.".
  - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
  - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



#### Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Vostine Holdings Limited, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### Transitory provision

The first financial year shall commence on the date of the constitution of the company and end on the thirty-first day of December two thousand and ten.

#### **Estimate**

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (950.- EUR).

#### Resolutions of the sole partner

- 1. The number of managers is set at 3 (three).
- 2. The following is/are appointed manager(s) for an unlimited period:
- a) Mr. Fabrice GEIMER, born in Arlon on 23 <sup>rd</sup> January1978, having his professional address at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- b) Mrs. Christelle FERRY, born in Metz, France, on October 10 <sup>th</sup> , 1970 and having her professional address at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- c) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (R.C.S. Luxembourg B 37.974).
  - 3. The address of the company is fixed at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, represented as sated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg ville.

#### A COMPARU:

Vostine Holdings Limited, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 1588754,

ici représentée par Madame Rachel HAFEDH, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bermuda en date du 17 août 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès "les Statuts").,

#### Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra



accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
  - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
  - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 4. La Société aura la dénomination "Vostine Finance S.à r.l.".
  - Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.



Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Vostine Holdings Limited, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.



#### Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (950.- EUR).

#### Décisions de l'associé unique

- 1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
- 2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:
- a) Monsieur Fabrice GEIMER, né à Arlon, le 23 janvier 1978 avec adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- b) Mademoiselle Christelle FERRY, née à Metz, France, le 10 octobre 1970 avec adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- c) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (R.C.S. Luxembourg B 37.974).
  - 3. L'adresse du siège social est fixée à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme ci-avant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. HAFEDH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37430. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010118720/317.

(100134734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

# Sippadmin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 150.260.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

# There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 5 th July, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Sippadmin S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated on 26 <sup>th</sup> November 2009 by deed of the undersigned notary, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 150.260 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. C-179 on 28 <sup>th</sup> January 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):
- 1. Reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into (i) ten thousand (10,000) B(Cap) shares and (ii) two thousand five hundred (2,500) B(Inc) shares, themselves divided into one thousand two hundred



fifty (1,250) B(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)junior shares (collectively the "B(Inc) Shares"), consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company and insertion of a new article 5bis in the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into (i) ten thousand (10,000) B(Cap) shares and (ii) two thousand five hundred (2,500) B(Inc) shares, themselves divided into one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B (Inc)junior shares (collectively the "B(Inc) Shares"), with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

# " Art. 5bis. Entitlement of B(Cap) Shares and B(Inc) Shares.

- 5bis.1. Subject to Article 5bis.2., on any distribution, including on a redemption of loan notes that may be issued to the Company, on a capital reduction, a payment of dividend or a payment of liquidation surplus:
- (i) the B(Cap) Shares shall only be entitled to the amount representing chargeable gains in relation to the investment of the Company in DWMS 633 Limited and/or subsidiaries of DMWS 633 Limited (the "Chargeable Gains"), less any costs and taxes to the extent they relate to Capital Gains;
- (ii) the B(Inc) Shares shall be entitled to any amount other than Chargeable Gains received by the Company, less any costs and taxes relating thereto.
- 5bis.2. The B(Inc)junior Shares shall only be entitled to the amount determined in accordance with Article 5bis.1.(ii) if the B(Inc)senior Shares have been repurchased and cancelled in full."

Thereupon the sole shareholder has passed the following resolutions:

#### Sole resolution

It is resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into (i) ten thousand (10,000) B(Cap) shares and (ii) two thousand five hundred (2,500) B(Inc) shares, themselves divided into one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)sinior shares (collectively the "B(Inc) Shares").

As a consequence of the above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company and to insert a new article 5bis in the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into (i) ten thousand (10,000) B(Cap) shares and (ii) two thousand five hundred (2,500) B(Inc) shares, themselves divided into one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B (Inc)junior shares (collectively the "B(Inc) Shares"), with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

# " Art. 5bis. Entitlement of B(Cap) Shares and B(Inc) Shares.

- 5bis.1. Subject to Article 5bis.2., on any distribution, including on a redemption of loan notes that may be issued to the Company, on a capital reduction, a payment of dividend or a payment of liquidation surplus:
- (i) the B(Cap) Shares shall only be entitled to the amount representing chargeable gains in relation to the investment of the Company in DWMS 633 Limited and/or subsidiaries of DMWS 633 Limited (the "Chargeable Gains"), less any costs and taxes to the extent they relate to Capital Gains;
- (ii) the B(Inc) Shares shall be entitled to any amount other than Chargeable Gains received by the Company, less any costs and taxes relating thereto.
- 5bis.2. The B(Inc)junior Shares shall only be entitled to the amount determined in accordance with Article 5bis.1.(ii) if the B(Inc)senior Shares have been repurchased and cancelled in full."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le cinquième jour du mois de juillet.



Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

# A comparu:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 5 juillet 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Sippadmin S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.260, constituée le 26 novembre 2009 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°C-179 le 28 janvier 2010.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

- (A) L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,
  - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):
- 1. reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en (i) dix mille (10.000) parts sociales B(Cap) et (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales B(Inc), elles-mêmes divisées en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)junior (collectivement les «Parts Sociales B(Inc)»), modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société et insertion d'un nouvel article 5 bis dans les statuts de la Société de la manière suivante:
- « **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en (i) dix mille (10.000) parts sociales B(Cap) et (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales B(Inc), elles-mêmes divisées en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc) junior (collectivement les «Parts Sociales B(Inc)»), d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

# « Art. 5bis. Droits de Parts Sociales B(Cap) et des Parts Sociales B(Inc).

- 5bis.1. Sous réserve de l'article 5bis.2., lors d'une distribution, y compris lors d'un rachat de certificats de créance qui peuvent être émis à la Société, lors d'une réduction de capital, d'un payement de dividende ou d'un payement d'un boni de liquidation:
- (i) les Parts Sociales B(Cap) seront seulement en droit de recevoir le montant représentant des gains taxables en relation avec l'investissement de la Société dans DMWSL 633 Limited et/ou les filiales de DMWSL 633 Limited (les «Gains Taxables»), déduction faite de toute dépense et impôts à condition qu'ils se rapportent aux Gains Taxables;
- (ii) les Parts Sociales B(Inc) seront en droit de recevoir tout montant autre que les Gains Taxables reçus par la Société, déduction faite de tout dépense et impôt s'y rattachant.
- 5bis.2. Les Parts Sociales B(Inc)junior ne seront en droit de recevoir le montant déterminé en accord avec l'article 5bis.1.(ii) que si les Parts Sociales B(Inc)senior ont été rachetées en annulées en entier.»

Sur ce l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### Résolution unique

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en (i) dix mille (10.000) parts sociales B(Cap) et (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales B(Inc), elles-mêmes divisées en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)junior (collectivement les «Parts Sociales B(Inc)»).

Partant il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société et d'insérer un nouvel article 5bis dans les statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros ( $\in$  12.500) divisé en (i) dix mille (10.000) parts sociales B(Cap) et (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales B(Inc), elles-mêmes divisées en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc) junior (collectivement les «Parts Sociales B(Inc)») d'une valeur nominale d'un euro ( $\in$  1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»



# « Art. 5bis Droits de Parts Sociales B(Cap) et des Parts Sociales B(Inc).

- 5bis.1. Sous réserve de l'article 5bis.2., lors d'une distribution, y compris lors d'un rachat de certificats de créance qui peuvent être émis à la Société, lors d'une réduction de capital, d'un payement de dividende ou d'un payement d'un boni de liquidation:
- (i) les Parts Sociales B(Cap) seront seulement en droit de recevoir le montant représentant des gains taxables en relation avec l'investissement de la Société dans DMWSL 633 Limited et/ou les filiales de DMWSL 633 Limited (les «Gains Taxables»), déduction faite de toute dépense et impôts à condition qu'ils se rapportent aux Gains Taxables;
- (ii) les Parts Sociales B(Inc) seront en droit de recevoir tout montant autre que les Gains Taxables reçus par la Société, déduction faite de tout dépense et impôt s'y rattachant.
- 5bis.2. Les Parts Sociales B(Inc)junior ne seront en droit de recevoir le montant déterminé en accord avec l'article 5bis.1.(ii) que si les Parts Sociales B(Inc)senior ont été rachetées en annulées en entier.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31626. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010117561/156.

(100133715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

# UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à la resolution circulaire daté du 1 <sup>er</sup> Juillet 2010, a démit de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la SICAV:

Monsieur GAST Christian

48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Basel

Suisse

L'administrateur suivant a été nommé Président du conseil d'administration de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale de 2012:

Monsieur ASHMENT Ian

Apartment 16, Victoria House, 25 Tudor Street,

EC4Y 0DD London

Grande-Bretagne

L'administrateur suivant a été nommé Vice-Président du conseil d'administration de la SICAV jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2011:

Monsieur MUESEL Frank

48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Basel

Suisse

En date du 17 Août 2010, a été nommé administrateur en lieu et place de Mr.GAST Christian jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2011:

Monsieur HABERZETH Andreas, Administrateur

Gessnerallee 3-5

CH-8098 Zurich

Suisse

le conseil d'administration se constitue donc comme suit:

Monsieur ASHMENT Ian, Président



Apartment 16, Victoria House, 25 Tudor Street,

EC4Y 0DD London

Grande-Bretagne

Monsieur MUESEL Frank, Vice-Président

48-50, Aeschenvorstadt, 4051 Basel

Suisse

Dr. PORTMANN Thomas, Administrateur

Stauffacherstrasse 41

CH-8098 Zurich

Suisse

Monsieur HABERZETH Andreas, Administrateur

Gessnerallee 3-5

CH-8098 Zurich

Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Août 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118776/49.

(100133620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

#### Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Gérant

Référence de publication: 2010117579/11.

(100133670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOBRASS PARTICIPATIONS s. à r.l. qui s'est tenue à Bascharage en date du 2 juillet 2010, que:

- Monsieur Georges Lentz est nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011 statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Georges Lentz

Gérant

Référence de publication: 2010117580/16.

(100133671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Georges M. LENTZ jr.

Gérant

Référence de publication: 2010117581/11.

(100133672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

# ARARE, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 juillet 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 15 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 août 2010.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2010

Est nommé Président du conseil d'administration,

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010118429/27.

(100134728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

## Ditalux, Société Anonyme,

(anc. Legalux S.A.).

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 154.784.

L'an deux mil dix, le quatorze juillet

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEGALUX, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 01 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, non encore inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg,

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée privé, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45 qui fait également office de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée privé, demeurant à L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. La modification de la raison sociale de la société pour lui donner le nom de DITALUX et la modification subséquente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts
  - 2. La modification de l'objet social de la société et la modification subséquente de l'article 4 alinéa 1 des statuts



II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- III .Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de DITALUX et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

" Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "DITALUX" (la "Société")."

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

" Art. 4. (Alinéa 1). L'objet social de la société, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, et à l'administration, principalement dans les matières commerciales, sociales et patrimoniales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 770.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: G. Bertrand, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juillet 2010. WIL/2010/648. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 17 août 2010. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010120291/61.

(100134729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

## FIPS, Société Financière Industrielle de Participation et de Services, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.252.

GTB Fiduciaire S.àr.I. (anciennement Becker + Cahen & Associés sàrl) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 63836 dénonce avec effet immédiat le siège social situé à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon mis à disposition de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE DE PARTICIPATION ET DE SERVICES, en abrégé FIPS, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 52252.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 août 2010. G.T. Experts Comptables S.à r.l. Luxembourg Signature

Référence de publication: 2010117582/15.

(100133564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Société Luxembourgeoise de Brasserie, Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 35.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Administrateur

Référence de publication: 2010117584/11.

(100133674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 juillet 2010

Composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a nommé M. Laurent VANDERWEYEN, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., domicilié professionnellement 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant qu'Administrateur de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. à compter du 15 juillet 2010, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Au 15 juillet 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mark S GARVIN
- Alison HOOPER
- Elizabeth NOLAN
- Daniel KRAMER
- Susan EBENSTON
- Laurent VANDERWEYEN

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 juillet 2010

Composition des Délégués à la gestion journalière

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer la personne suivante en tant que Délégué à la gestion journalière de la société à compter du 15 juillet 2010, pour une durée indéterminée:

- M. Laurent VANDERWEYEN, Administrateur Délégué, J.P. Morgan Bank Luxembourg, domicilié professionnellement 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Au 15 juillet 2010, les Délégués à la gestion journalière se composent comme suit:

- Laurent VANDERWEYEN
- Mario PIROLA
- Alain PICHERIT
- David O'NEILL

Certifié conforme

Pam Steenfeldt-Kristensen

Référence de publication: 2010119141/33.

(100135229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.



## SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

Extrait des décisions prises par le associées en date du 30 juin 2010

- 1. M. Onsi Naguib SAWIRIS a démissionné de son mandat de gérant A.
- 2. M. Samih Onsi Naguib SAWIRIS, administrateur de sociétés, né au Caire (Egypte), le 28 janvier 1957, demeurant à Alex Rd., Zenab Abd El Ghany, Caire (Egypte), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOSTNT Luxembourg S. à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117585/15.

(100133547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

#### Stargon, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 59.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010117586/10.

(100133582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Omas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 20 août 2010.

#### Résolution.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2013 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
- Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
  - Monsieur Jian HUANG, demeurant au 1 Austin Road West Tsim Sha Tsui, Hong Kong, (Chine), Administrateur,
- Monsieur Man WAI NG, demeurant à 2/F, Ka Shin Street, Tai KoK Tsui, Kowloon, Hong Kong, (Chine), administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010117931/29.

(100134290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2010.



## Stargon, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 59.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010117587/10.

(100133583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 97.944.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Varmdo S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 32,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.944 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, dated 18 December 2003 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") under number 114 dated 28 January 2004 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 400 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1. Approval of the redemption of all Class A Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 100 Class A Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.
- 2. Consequential amendment of articles eight and ten of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class A shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

#### First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class A Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class A Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 100 Class A Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro ( $\leq$  5,000.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at twenty-seven thousand five hundred euro ( $\leq$  27,500.-).



The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class A Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class A shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

#### Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

#### Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 and 10 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to Class A shares. Article 8 now shall be read as follows:

- "Art. 8. The Company's capital is set at EUR 27,500 (twenty seven thousand five hundred euro), represented by 550 (five hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:
- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the "Ordinary Shares";
- 300 (three hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the "Preferred Shares", which are divided into 3 (three) classes of 100 (one hundred) shares each."
  - " Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

- a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.
- b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.
  - c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:
- -The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as "FY 2"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;
- -The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as "FY 3"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;
- -The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as "FY 4"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;
- d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.
- e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.
  - f) The redemption price per share (the "Share Redemption Price") shall be calculated as follows:

Share Redemption Price = Share Nominal Value + Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;
- The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.
  - g) The interim redemption price per share (the "Interim Share Redemption Price") shall be calculated as follows: Interim



Interim Share Redemption Price = Share Nominal Value + Interim Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed

Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;
- The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.
- h) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.
- i) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Varmdo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 32.500 euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.944 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 114 du 28 janvier 2004 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- l. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et quatre cents (400) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe A à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe A et à la réduction du capital social de la Société.



2) Modification des articles huit et dix des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe A et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe A à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe A.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 100 parts sociales préférentielles de Classe A et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euro (€ 5.000) pour le ramener de son montant actuel à vingt-sept mille cinq cents euro (€ 27.500).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe A en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe A en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

#### Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 et 10 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe A. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

- « **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 550 (cinq cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:
- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;
- 300 (trois cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 3 (trois) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.»
  - « **Art. 10.** Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établis comme suit: Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à

l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir.

- a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.
- b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.
- c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:
- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme "FY 2") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1 <sup>er</sup> juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006:
- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme "FY 3") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1 <sup>er</sup> juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;
- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme "FY 4") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1 <sup>er</sup> juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;
- d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être



indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

- e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
  - f) Le prix de rachat des parts sociales (le "Prix de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Prix de rachat des Parts = nominale de la part + Sommes distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;
- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.
- g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le "Prix intérimaire de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Prix intérimaire de rachat des Parts = valeur nominale intérimaire de la part + Sommes intérimaires distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée.

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société.
- Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.
- h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.
- i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37857. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2010.

Référence de publication: 2010117999/255.

(100134347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

## Stargon, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 59.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société

Référence de publication: 2010117588/10.

(100133584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Stargon, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 59.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010117589/10.

(100133585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

#### Stargon, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 59.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010117590/10.

(100133586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

## Agora Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 155.221.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Augusto COZZI, commerçant, né à Arluno (Italie) le 25 mai 1946, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 16, avenue Marie la Misérable,

ici représentée par Monsieur Philippe BOSSICARD, administrateur de sociétés, demeurant à L-8814 Rombach, rue Principale, 34

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 août 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

- Art. 1 er . La société prend la dénomination de «AGORA CONSULTING».
- Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet le consulting en matière informatique, la réalisation de programmes informatiques, pour compte d'entreprises privées ou d'institutions publiques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.



- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- €) euros chacune.
- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

## Souscription et Libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Augusto COZZI, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,- €).

## Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
- 2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Augusto COZZI, prénommé.
- 3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COZZI, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2010. DIE/2010/8033. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL C.

Ettelbruck, le 27 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010118439/78.

(100135150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck